

# **Accises: structure et taux applicables aux tabacs manufacturés**

2001/0063(CNS) - 16/01/2002

Après avoir rejeté une première fois la proposition de directive de la Commission sur les tabacs manufacturés lors de sa session plénière du 15 novembre 2001, le Parlement européen a décidé, le 11 décembre 2001, de refuser la procédure d'urgence demandée par le Conseil le 29 novembre 2001. Il a également décidé de refuser, pour la deuxième fois consécutive, la demande d'urgence du Conseil lors de sa session du 16 janvier 2002.